Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_19-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°19 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Décision modificative n°1 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :
Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :
David DEROSSIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_19-DE

Ville de Thiers

C.M. 27.06.2023
- N°19 -

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M49 ;
- **Vu** La délibération n°47 du conseil municipal du 14/03/2023, approuvant le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT 2023.

- **Considérant** le besoin au chapitre 014, Atténuations de produits pour le reversement de la pour le reversement de la taxe pour modernisation de réseaux à l'agence de l'eau ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
Chapitre 011 – Charges à caractère générales				
D/011/61523 – Entretien de réseaux		- 5 438,00 €		
Sous total chapitre 011	*723 823,03 €*	*- 5 438,00 €*		
Chapitre 014 – Atténuation de produits				
D/014/701249 – Reversement redevance pollution		+ 5 438,00 €		
Sous total chapitre 014	*80 000,00 €*	*+ 5 438,00 €*		
Total des variations des dépenses et recettes de fonctionnement		**0,00 €**		
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		**0,00 €**		

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision

Le secrétaire de séance,

Davis DEROSSIS

le Maire

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER